Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_199-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

N° 2025-199

L'an deux mille vingt-cinq

Le 02 décembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Sainte-Anne sur Vilaine, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JUGAN, LASSALLE, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT, MINIER, RIFFAULT, RINFRAY, ROGER, ROLLAND, ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

M. Samuel DANION	à	M. David JUGAN
Mme Christèle GOUR	à	M. Vincent MINIER
M. Norbert JANVIER	à	Mme Nadine DREAN
Mme Marie-Françoise MORICEAU	à	M. Jean-Eric BERTON
M. Jean-François PILARD	à	Mme Bérénice ROLLAND

DATE DE CONVOCATION : le 24/11/2025

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**33**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu les articles L243-1 et suivants du Code des juridictions financières ;

Vu l'article L211-8 du Code des juridictions financières ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bretagne du 19 juin 2025 ;

Considérant que par courrier du 5 juin 2024, le Président de la chambre régionale des comptes de Bretagne a informé Monsieur le Président de l'engagement de la procédure de contrôle des comptes et de la gestion, à compter de l'année 2018 ;

Considérant les échanges intervenus entre Bretagne Porte de Loire Communauté et les juges responsables du contrôle entre les mois de juin et octobre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_199-DE

Considérant que le rapport d'observations définitives (« ROD ») a été arrêté par la Chambre régionale des comptes et officiellement notifié à Bretagne Porte de Loire Communauté le 19 juin 2025 ;

Considérant que, conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du Code des juridictions financières, le rapport définitif une fois reçu doit être présenté lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante et qu'il donne lieu à un débat ;

Considérant que, conformément à l'article R.243-16 du Code des juridictions financières, le ROD accompagné de la réponse du Président doit être communicable à toute personne qui en fait la demande, après la réunion du Conseil communautaire ;

Considérant les débats en séance du conseil en date du 2 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation et de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bretagne relative à la gestion de la Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire Communauté pour les exercices 2018 et suivants,

- DONNE tous pouvoirs au Président pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE